L

26-05-1981

Traduit à M.
Greffier H.

ROYAUME DE BELGIQUE.

AVIS DU CONSEIL D'ETAT.

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre, saisi par le Secrétaire d'Etat à la Région wallonne, le 18 mars 1981, d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté royal "modifiant l'arrêté royal du 24 janvier 1980 concernant l'utilisation, pour la région wallonne, des capitaux provenant du Fonds B2, par le Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique", a donné le 13 mai 1981 l'avis suivant :

Le préambule du projet appelle les observations de forme suivantes :

a) L'article 38 du Code du logement n'ayant pas été modifié par la loi du 19 juillet 1976, il convient de supprimer la mention de cette dernière loi.

L'alinéa 1er devrait donc être rédigé comme suit :

"Vu le Code du logement, annexé à l'arrêté royal du 10 décembre 1970, confirmé par la loi du 2 juillet 1971, notamment l'article 38;".

b) Les alinéas 2 et 3 sont superflus et doivent être omis.

c) L'alinéa 6 doit être supprimé.

d) Selon les indications fournies par le Secrétaire d'Etat à la Région wallonne, l'accord du Président de l'Exécutif régional wallon a été donné le 16 mars 1981. L'alinéa 7 doit être complété par l'indication de cette date.

e) Le projet ayant été soumis à l'avis du Conseil d'Etat, l'alinéa 8, qui vise les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, de même le texte figurant à l'alinéa 11, qui invoque l'urgence, doivent être supprimés. A ce dernier texte, il y a lieu de substituer la mention "Vu l'avis du Conseil d'Etat".

f) Le proposant devrait être rédigé comme suit :

"Sur la proposition de Notre Secrétaire d'Etat à la Région wallonne et de l'avis de l'Exécutif régional wallon,".

---

La chambre était composée de

Messieurs : H. ROUSSEAU, conseiller d'Etat, président,

Ch. HUBERLANT,
R. VAN AELST, conseillers d'Etat,

R. PIRSON,
F. RIGAUX, assesseurs de la section de législation,

Madame : M. VAN GERREWEY, greffier assumé.

Le rapport a été présenté par M. J. SALMON, auditeur.

LE GREFFIER, LE PRESIDENT,

M. VAN GERREWEY,
greffier assumé. H. ROUSSEAU.